



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2021/10

L'an deux mille vingt et un et le vingt-six janvier à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Érald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Madame Fatiha ZERAOULA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Cécile GRAU

Madame Christine MARECHAL, donne procuration à Monsieur Érald GAST

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Érald GAST

Monsieur Pierre POUILLEY donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Madame Pascale DOMECH donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Étaient absents : Monsieur Olivier AMANS

Secrétaire de séance : Madame Cécile GRAU

Date de convocation : 19 Janvier 2021

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour l'acquisition de matériel sportif des écoles.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil Départemental de l'Ariège peut attribuer une aide aux communes pour l'acquisition de matériel sportif des écoles. Cette subvention qui s'élève à 50% du coût hors taxe des acquisitions effectuées, est plafonnée à 2000 € pour la commune. Cette dernière prenant en charge les 50 % restants.

L'effort consenti par la commune de Lavelanet est de 85 € par classe soit 2040 € au total. Le montant global des dépenses pour l'année 2020 s'élève à 1337,71euros HT et se répartit comme suit :

*École Lamartine : 843,63 €

*École George Sand : 494,08 €

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 668,85 euros auprès du Conseil Départemental de l'Ariège.

Puis il demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal après en avoir délibéré
à la majorité des suffrages exprimés (**25 voix POUR et 3 ABSTENTIONS** Madame Sylvia
GUERRERO, Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA, Madame Pascale DOMECC).

- **APPROUVE** les propositions de Monsieur le Maire telles présentées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ariège pour l'acquisition de matériel sportif des écoles à hauteur de 668,85 €,
- **CONFIRME** que les crédits concernant les actions listées ci-avant, seront prévus au(x) budget(s) correspondant(s),
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire,
Marc SANCHEZ

